

Amis de la Vallée de la Bièvre  
Les Jardins de Cérès-AMAP  
Terres Fertiles, SCI  
Collectif citoyen Moulon 2020  
Citoyens Actifs et Solidaires d'Orsay  
Jouy Ecologie  
GRAAL  
APESA  
Collectif Palaiseau Terre Citoyenne  
ASEM  
ABON  
ASEOR  
ADEVE  
VAB

VYF  
VIVA  
ADVMC  
Gif Environnement  
AGPV  
ADEVY  
UGAPE  
ASEVI  
ASES  
ACRO DES Loges  
HHP  
UAPNR  
CABNeR-DB118  
AJI

Saclay, le 25 septembre 2015

Monsieur le Président  
de la Commission Nationale du Débat Public  
244 Boulevard St Germain  
75007 Paris

Monsieur le Président

Objet : demande de saisine de la CNDP concernant le projet de cluster scientifique et technologique Paris Saclay

Dès 2009, les associations du plateau de Saclay ont sollicité, sans succès, le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, afin qu'un débat public sur le projet d'aménagement du plateau de Saclay soit organisé par la Commission Nationale du Débat Public. Elles ont également demandé, en vain, que soit adoptée dans la loi Grand Paris une disposition visant à saisir la CNDP avant toute mise en œuvre du projet de cluster Paris-Saclay afin que les habitants et notamment les agriculteurs du plateau de Saclay puissent disposer d'une vue d'ensemble des impacts à prévoir et donner leur avis sur ce projet d'envergure qui définit l'avenir de leur territoire de manière irréversible.

**1. Pourtant le maître d'ouvrage aurait dû saisir la CNDP** conformément à l'article L 121-8 du Code de l'environnement. Dès 2009, le financement par le Plan Campus du « cluster scientifique et technologique » était prévu à 620 millions d'euros, le coût global du projet étant estimé à plus de 1900 millions d'euros. Il est profondément regrettable que cette procédure n'ait pas été respectée, se mettant ainsi en défaut au regard de la législation française et de la convention internationale d'Aarhus. Ainsi le maître d'ouvrage s'est exonéré de la double nécessité de porter au débat l'opportunité du projet de cluster et de présenter plusieurs options d'aménagement.

Seul un débat public portant sur l'ensemble du réseau de transport du Grand Paris était organisé entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011. Le bilan établi par la CNDP à l'issue du débat (31 mars 2011) fait le constat que « la desserte du plateau de Saclay » est un « sujet très controversé », rappelant que « de nombreux intervenants désirent sauvegarder la vocation agricole » du plateau de Saclay et s'interrogeant ainsi : « Convierait-il en conséquence d'organiser un débat public spécifique sur l'aménagement de ce secteur ? »

**2. Le projet que la population découvre maintenant ne recueille pas son assentiment.** En témoigne notamment l'avis défavorable unanime de la Commission d'enquête publique (23 avril 2015) sur le projet de contrat de développement territorial -Territoire Sud. Près de 700 habitants et associations se sont exprimés à cette occasion et l'une des recommandations des commissaires enquêteurs est de « renforcer substantiellement la concertation ». En témoigne également la délibération de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (9 avril 2015) qui note que « l'EPPS<sup>1</sup> prend unilatéralement et trop souvent au prétexte de l'urgence, des décisions stratégiques, techniques et financières contraires aux attentes et souhaits des élus » et explicite les mesures qui seraient mises en œuvre (y compris potentiellement des actions contentieuses) si les demandes des élus n'étaient pas prises en compte.

En effet, depuis 2010, le projet de « cluster » sur le plateau de Saclay avance à marche forcée par la volonté de l'EPPS qui lance ou fait lancer successivement une foison d'enquêtes publiques partielles (créations de Zones d'action concertée, zone d'aménagement différé, déclaration d'utilité publique, révision de PLU, arrêtés préfectoraux relatifs aux espèces protégées, etc.), sans permettre aux habitants ni aux élus d'avoir une vision d'ensemble.

**3. A travers ce saucissonnage des enquêtes, aucune étude d'impact global n'a été réalisée.** Pourtant il serait bien nécessaire d'appréhender globalement les effets de l'urbanisation et de la création d'infrastructures structurantes au sud et à l'ouest, au lieu de segmenter les projets en un contrat de développement territorial sud et un autre pour l'ouest. On en arrive ainsi à lire une affirmation selon laquelle pour le CDT sud, l'ensemble des projets aura globalement une influence positive sur la qualité de l'air... alors qu'il convient de prendre en compte les 20 000 logements prévus au sud et les 90 000 prévus à l'ouest. En matière environnementale, les effets ne s'ajoutent pas seulement, ils se démultiplient.

En outre, les impacts liés au transfert de AgroParis Tech, de l'Ecole Centrale ou de l'ENS Cachan sur les villes qu'elles quittent (respectivement Thiverval-Grignon, Chatenay-Malabry et Cachan), aussi bien en termes économiques, sociaux, que perte d'attractivité pour ces villes ne sont pris en compte dans aucune étude avantages/inconvénients. Sans compter le paradoxe de déplacer les chercheurs d'AgroParisTech bien installés à Grignon pour les faire venir sur le plateau alors que les terres appartenant à l'INRA sont vouées à l'urbanisation, obligeant les chercheurs de l'INRA à se partager entre des locaux à Saclay et des parcelles à Grignon ou à proximité.

Là encore le fait que le maître d'ouvrage se soit exonéré de porter à la connaissance de la CNDP ce projet a privé les habitants et les élus du dossier complet qui aurait été constitué lors de l'organisation d'un débat public.

---

<sup>1</sup> L'Etablissement public Paris-Saclay

**4. D'autres solutions n'ont pas été étudiées.** Ces 20 dernières années, plus de 1000 hectares de terres agricoles ont déjà disparu, sur le plateau de Saclay, 400 devraient encore être urbanisés par le cluster Paris-Saclay alors que les récentes études scientifiques (étude internationale décembre 2013, étude canadienne novembre 2013) démontrent que la concentration de la recherche sur un même lieu nuit à sa performance, questionnant avec une nouvelle actualité la pertinence de transfert sur un site unique quand la participation au projet d'Université Paris Saclay peut se faire sans déménager, à l'instar de la décision de l'Université d'Evry. Autre exemple, pourquoi regrouper l'activité économique sur le plateau de Saclay, quand la zone d'activité de Courtaboeuf située à 2 km, actuellement en souffrance, pourrait constituer le pôle économique de Paris Saclay, en réhabilitant, rénovant, densifiant l'existant ? Globalement pourquoi ne pas avoir étudié des projets moins coûteux, moins destructeurs pour l'agriculture et l'environnement, par exemple la densification et la rénovation du site de la Faculté d'Orsay, la modernisation et une meilleure exploitation etc.

**En conclusion :** absence d'étude d'impact global, absence d'études alternatives permettant de conserver cette partie de ceinture verte autour de Paris (et évitant l'artificialisation de terres particulièrement fertiles selon la SAFER) qui concourt à développer les capacités d'autonomie alimentaire de l'Ile de France : ces questions de fond méritent d'être l'objet d'une réelle information, prise de conscience et débat des citoyens dont ils ont été privés, alors que les textes en vigueur prévoient une saisine par le maître d'ouvrage qui aurait ainsi dû fournir un dossier complet permettant d'appréhender les enjeux, les impacts, de questionner l'opportunité et la pertinence du projet au regard d'alternatives.

**Les associations signataires de la présente lettre souhaitent donc s'en remettre à la sagesse de la CNDP en vous sollicitant pour qu'un débat public soit organisé car il n'est pas encore trop tard, à ce stade, compte tenu de l'ampleur des conséquences tant pour les habitants du plateau que pour ceux des communes qui voient partir leurs organismes universitaires ou scientifiques.**

Dans l'attente d'une suite que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Signataires : cf. liste page suivante

Personnes à contacter :

- Claudine Parayre, 41 rue Kurzenne, 78 350 Jouy en Josas –  
Courriel : [claudineparayre@orange.fr](mailto:claudineparayre@orange.fr) – tél : 06 86 23 45 41 - 01 39 56 06 01.
- Katy Tréca, 41 bis rue d'Ors, 78 117 Châteaufort –  
Courriel : [ktreca@aiharpe.org](mailto:ktreca@aiharpe.org) – tél : 06 48 35 07 25 - 01 78 52 16 80.

Copie :

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie  
Madame la Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et Recherche  
Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche